

V.I.E.

Le Volontariat International en Entreprises (V.I.E), instauré par la loi du 14 mars 2000, permet aux entreprises françaises de confier aux jeunes qui ont entre 18 et 28 ans, une mission professionnelle à l'étranger durant une période de 6 à 24 mois, renouvelable une fois dans cette limite.

Vous pouvez confier tout type de mission aux Volontaires

Les missions commerciales ou techniques sont décidées par l'entreprise : études de marchés, prospection, renforcement d'équipes locales, accompagnement d'un contrat, d'un chantier, participation à la création d'une structure locale, animation d'un réseau de distribution, support technique d'un agent...

BUSINESS France (<u>www.businessfrance.fr</u>) met à votre disposition en permanence un vivier riche de très nombreux candidats aux profils et formations très variés, ayant souvent une première expérience de l'international. Ce sont en majorité des ingénieurs, informaticiens, commerciaux, techniciens, contrôleurs de gestion... Vous pouvez adaptez votre équipe terrain à vos projets et ce dans le monde entier.

Nous vous aidons à trouver un profil spécifique.

Nous vous apportons un soutien opérationnel en présélectionnant les candidats les plus adaptés à votre projet export.

Vous êtes exonérés des démarches liées à la gestion du personnel à l'international.

La gestion administrative et juridique du V.I.E est déléguée à UBIFRANCE qui s'occupe des aspects contractuels, du versement des indemnités et de la protection sociale du volontaire. La formule V.I.E exonère votre entreprise de tout lien contractuel direct (le contrat est passé entre UBIFRANCE et le jeune volontaire). Bénéficiant d'un statut public, le volontaire est placé sous la tutelle administrative de la Mission Economique, près l'Ambassade de France dans son pays d'affectation. Vous pilotez évidemment en direct son activité professionnelle.

Vous bénéficiez d'avantages financiers

Le contrat V.I.E bénéficie d'aides nationales et régionales : crédit import-export et contrat d'assurance-prospection COFACE, prise en charge subventionnelle d'une part importante du coût du V.I.E. dans de nombreuses régions françaises. PME, nous vous proposons des solutions d'accompagnement spécifiques.

Pour que l'accès à la formule V.I.E soit le plus simple possible, UBIFRANCE met en place des solutions d'accompagnement adaptées aux problématiques des PME.